

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté patriarche n°15300 2023-475 du 15 septembre 2023, et le cahier des charges scientifique qui y est associé ;
- Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;
- Vu le marché de travaux relatif à la réalisation de fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'agrandissement du parking souterrain de Desmichels et un projet d'aménagement de l'esplanade ;
- Considérant que la Ville de Gap porte un projet d'agrandissement du parking souterrain de Desmichels et un projet d'aménagement de l'esplanade;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de la DRAC PACA et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre des Enveloppes Cantonales ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

La Ville de Gap poursuit un projet d'agrandissement du parking Desmichels, tant en surface qu'en profondeur. Les premiers forages ont révélé la nécessité de produire des fouilles archéologiques en aire ouverte sur une zone de 1700 m² (tranche ferme). Deux tranches optionnelles sont également planifiées, si découverte de puits, ou découverte d'une occupation funéraire.

Un marché à procédure adaptée est en cours de contractualisation pour les travaux de fouilles archéologiques préventives de l'esplanade Desmichels dans le cadre de ce projet d'extension du parking souterrain.

Article 2 : Coût

La réalisation des fouilles archéologiques préventives relatives au projet d'aménagement du parking Desmichels présente un coût global de 400 000 € HT.

Article 3: Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat à travers la DRAC PACA, ainsi qu'auprès du CD05 au titre des enveloppes cantonales 2023, selon le plan de financement suivant :

	Montant € HT	Taux
DRAC PACA	40 000,00 €	10,00 %
Département (Enveloppes Cantonales)	76 527,13 €	19,13 %
Autofinancement	283472,87€	70,87%
TOTAL	400 000,00 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

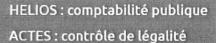
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 OCTOBRE 2023

Le Maire

Roger DIDE

Transmis en Préfecture le : 1 8 OCT. 2023

Publié ou notifié le : | 8 OCT. 2023





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE GAP (05) |Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2023_10_419

Objet : Fouilles archéologiques Desmichels_Demande de

subventions

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-10-13 00:00:00+02

Nature de l'acte : Actes individuels

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.5 - Subventions

Identifiant unique: 005-210500617-20231013-D2023_10_419-AI

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	883 o
Nom métier : 005-210500617-20231013-D2023_10_419-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	90.7 Ko

Nom original: D_13296.pdf

Nom métier:

99_AI-005-210500617-20231013-D2023_10_419-AI-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2023 à 17h21min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2023 à 17h21min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2023 à 17h21min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2023 à 17h21min30s	Reçu par le MI le 2023-10-18